
Commission paritaire de Suivi des Accords de Groupe Prévoyance et Santé du 14 octobre 2020

Saint-Ouen, le 16 octobre 2020

Parties présentes :

CFDT : Thierry CLAUDET – Joël GAMONET
CFE-CGC : Benoit BOURLIER – Frédéric MAGNIEZ
CGT : Samir DARDARI - Vincent DAVEAUX
FO : non représentée
Direction ALSTOM : Laure BOUYSSONNADE - Sylvain DOREL

Relevé de décisions :

La Commission a étudié les mesures proposées par l'assureur Malakoff Humanis pour tendre vers un équilibre du régime Santé des Actifs, à savoir une augmentation des taux de cotisations du régime Santé et, pour en réduire l'impact, la mise en place d'un taux d'appel sur le régime de Prévoyance compte-tenu du montant des réserves de ce régime.

Ces mesures sont approuvées à l'unanimité par les membres de la Commission présents, et seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, sous réserve de signatures d'avenants aux accords santé :

- Santé :
 - Suppression du taux d'appel de 92% ;
 - Majoration globale des taux contractuels de 6.5% ; cette hausse des taux contractuels fera l'objet d'avenants aux accords de groupe (celui relatif au régime de base et option plus, et celui relatif à la surcomplémentaire non responsable) ; des projets d'avenants seront proposés par la Direction aux OS dans les prochains jours ;
 - Application de nouveaux taux d'appels.
- Prévoyance : mise en place d'un taux d'appel de 87.7%.

Les taux Frais de Santé du régime d'accueil restent inchangés.

Sylvain DOREL
Region Total Reward Director France